

Diagnostic financier Commune Fictive

Analyse pluriannuelle 2021–2025 — normes budgétaires et comptables M14/M57

COMMUNE FICTIVE présente un profil financier en redressement après un choc marqué en 2022-2023. La CAF brute s'était effondrée à -40 k€ en 2023, avant de remonter à 340 k€ en 2025, portée par une DRF stabilisée à 2 410 k€. L'endettement reste un vrai point fort, avec 399 €/hab contre 658 €/hab pour la strate et une capacité de désendettement de 3,5 ans. À l'inverse, l'investissement demeure le maillon faible, avec un score de 45,0 et un effort d'équipement encore inférieur à la strate. Le score composite de 63,0 sur 100 traduit une situation intermédiaire : ni fragile, ni exemplaire, mais qui doit consolider sa reprise avant d'engager de nouveaux projets lourds. Sur cinq ans, la trajectoire dessine un V net, avec un point bas en 2023 et une remontée progressive depuis. Ce rapport invite les élus à sécuriser cette amélioration plutôt qu'à relâcher la vigilance.

CAF BRUTE● **340 k€**

Argent disponible une fois les charges courantes payées

TAUX ÉPARGNE BRUTE● **12,4%**

Part des recettes non consommée par les dépenses courantes

ÉPARGNE NETTE● **185 k€**

Ce qu'il reste pour investir sans nouvel emprunt

CAP. DÉSENDETTEMENT● **3,5 ans**

Années nécessaires pour rembourser toute la dette

ENCOURS DETTE/HAB● **399 €/hab**

Dette totale ramenée au nombre d'habitants

TAUX SERVICE DETTE● **7,8%**

Part des recettes consacrée au remboursement annuel de la dette

TAUX DE RIGIDITÉ● **53,9%**

Part des charges difficiles à réduire rapidement

RRF/HAB● **921 €/hab**

Recettes de fonctionnement ramenées au nombre d'habitants

TAUX DÉPENDANCE● **21,0%**

Part des recettes qui vient des dotations de l'État

EFFORT ÉQUIPEMENT/HAB● **328 €/hab**

Montant investi chaque année, ramené aux habitants

MAC● **93,3%**

Capacité à couvrir charges et dette sans emprunt nouveau

EFFET CISEAU● **Défavorable**

Écart entre l'évolution des recettes et des dépenses

POINTS FORTS

- L'encours de dette par habitant atteint seulement 399 €/hab contre 658 €/hab pour la strate, avec une capacité de désendettement de 3,5 ans, laissant une vraie marge d'emprunt pour de futurs projets.

POINTS DE VIGILANCE

- Le taux d'épargne à 12,4% reste 5,6 points sous la strate à 18,0%, signe que la reprise engagée depuis 2023 n'a pas encore rattrapé le niveau des communes comparables.

- La CAF brute a plus que rétabli son niveau depuis le point bas de 2023, remontant de -40 k€ à 340 k€ en 2025, un signal clair de redressement de l'autofinancement.
- L'investissement 2025 reste financé sans dérive vers l'endettement, l'emprunt ne couvrant que 15% des 980 k€ dépensés, aux côtés de 185 k€ d'épargne nette et 230 k€ de subventions.

- Le taux de rigidité atteint 53,9%, supérieur à la strate à 50,6%, ce qui réduit la marge de manœuvre budgétaire en cas de coup dur.
- La trésorerie en jours recule de 116 à 79 jours depuis 2021, une baisse de 37 jours qui, au rythme actuel, atteindrait le seuil de vigilance de 15 jours dans environ 7 ans.

FONDS DE ROULEMENT

554 k€

BFR

34 k€

TRÉSORERIE NETTE

520 k€

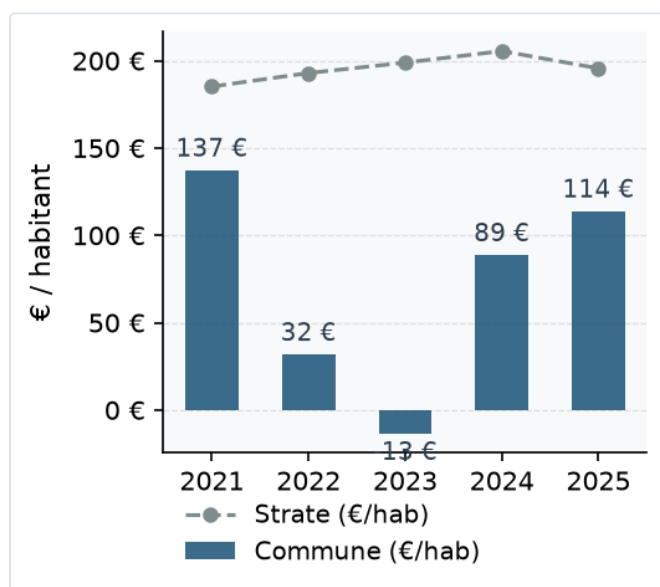
AUTONOMIE DE TRÉSORERIE

79 jours

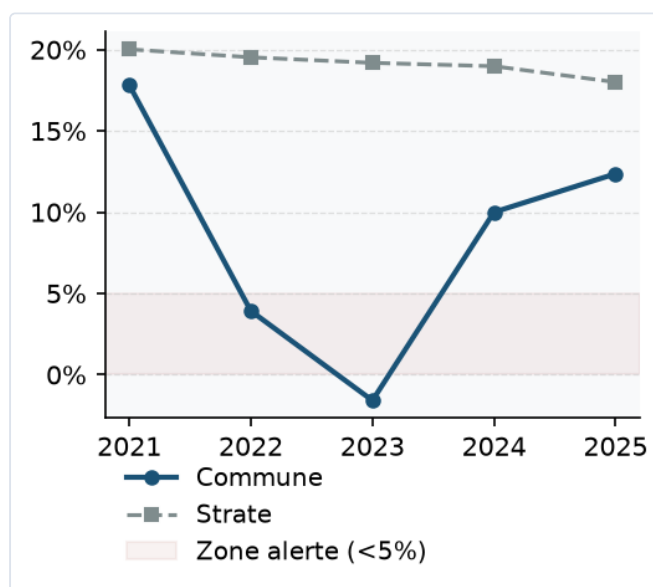
Épargne et autofinancement

Commune Fictive · 2025

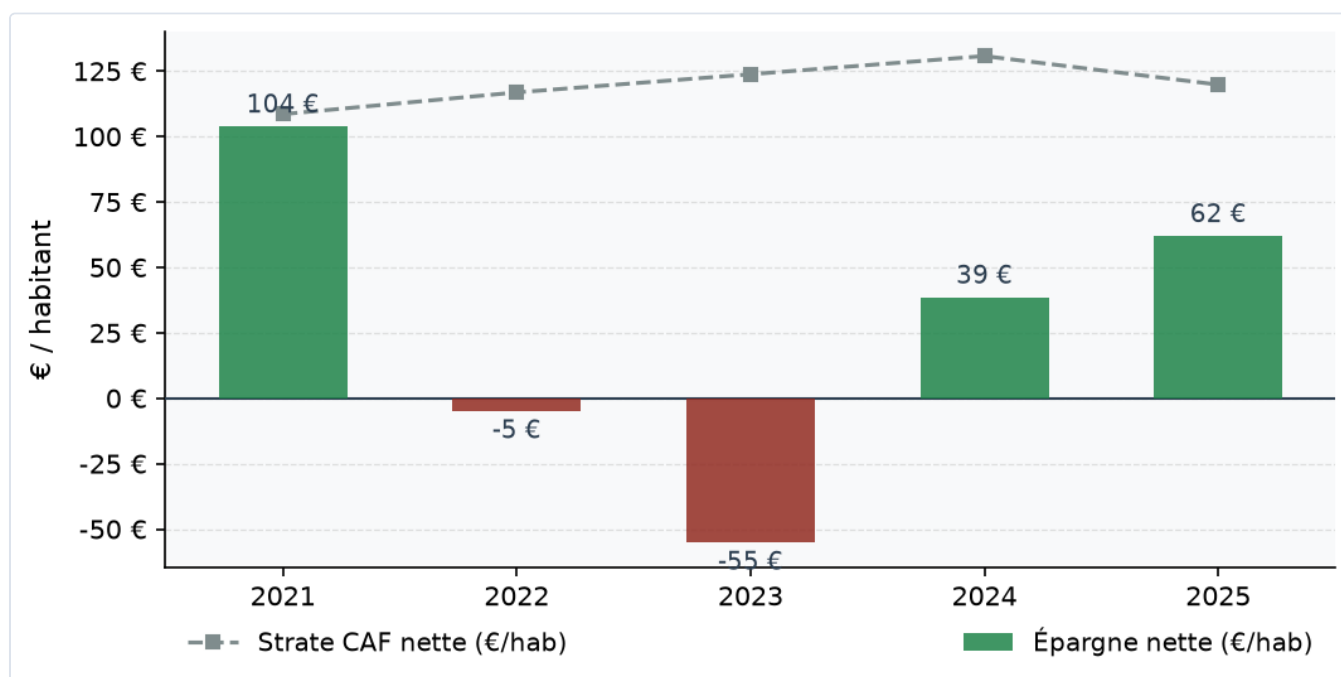
Ce que mesure cette page — l'épargne mesure la capacité de la commune à financer ses projets sans recourir systématiquement à l'emprunt. Elle se lit à travers trois indicateurs complémentaires : la CAF brute (l'argent disponible une fois les charges courantes payées), le taux d'épargne brute (sa part dans les recettes) et l'épargne nette (ce qu'il reste après le remboursement de la dette).



Épargne brute par habitant



Taux d'épargne brute



Épargne nette par habitant

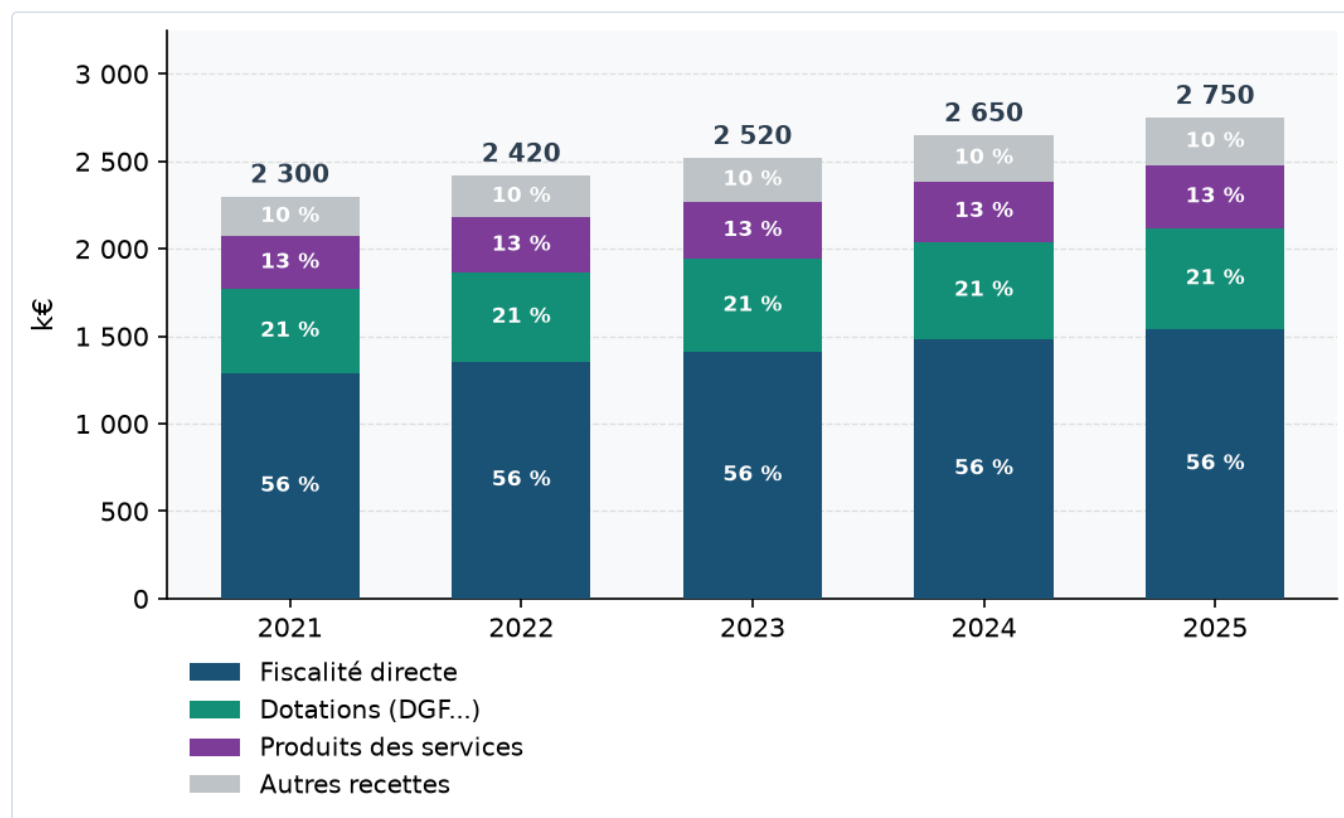
La CAF brute recule de 17,1% sur quatre ans, mais cette moyenne masque une trajectoire en V. Elle s'effondre de 410 k€ en 2021 à -40 k€ en 2023, sous l'effet d'une DRF qui bondit de 1 890 k€ à 2 560 k€, alors que les recettes progressent plus lentement. Le taux d'épargne tombe alors à -1,6%, signe d'une année où les charges dépassent les recettes de fonctionnement. Depuis 2023, un net redressement s'opère : la CAF remonte à 265 k€ en 2024 puis 340 k€ en 2025, portée par une DRF qui reflue à 2 385 k€ puis se stabilise à 2 410 k€, tandis que les RRF continuent de croître (2 650 k€ puis 2 750 k€). Les contributions directes progressent de 56 000 € en 2025, portées par la hausse du taux de taxe foncière bâti (+4,6% sur 4 ans) et la progression des bases. La DGF augmente aussi de 21 018 €, un signal positif alors que la pression sur les dotations s'intensifie nationalement.

Avec un taux d'épargne à 12,4%, la commune dégage une capacité d'autofinancement correcte, mais encore fragile après l'épisode 2022-2023. Elle peut financer une partie de ses investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt, mais sa marge face à une dépense imprévue reste limitée : l'épargne nette n'atteint que 185 k€, loin des 310 k€ de 2021. Comparée à la strate, à 18,0% en 2025, l'écart de 5,6 points reste net : la reprise engagée depuis 2023 n'a pas encore permis de rattraper le niveau des communes comparables. Le taux de CAF nette confirme cet écart, à 6,7% contre 11,0% pour la strate. La situation n'est pas alarmante, la trajectoire est bien orientée, mais elle appelle une vigilance continue : il faut consolider cette amélioration avant d'envisager de nouveaux investissements lourds financés par emprunt.

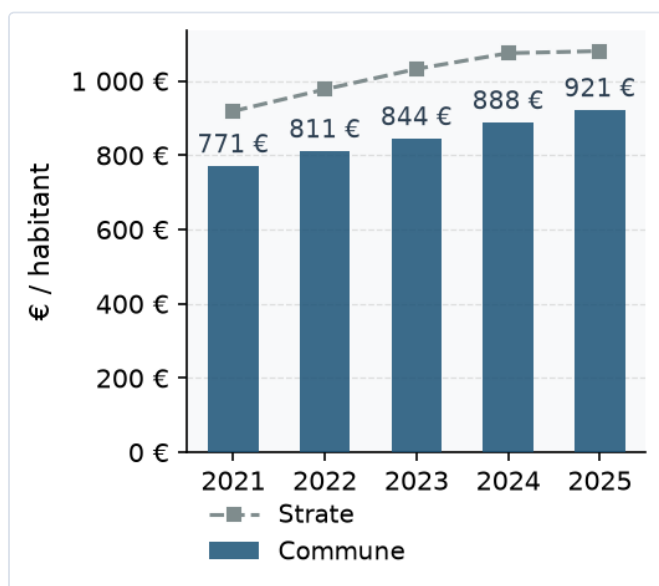
Recettes de fonctionnement

Commune Fictive · 2025

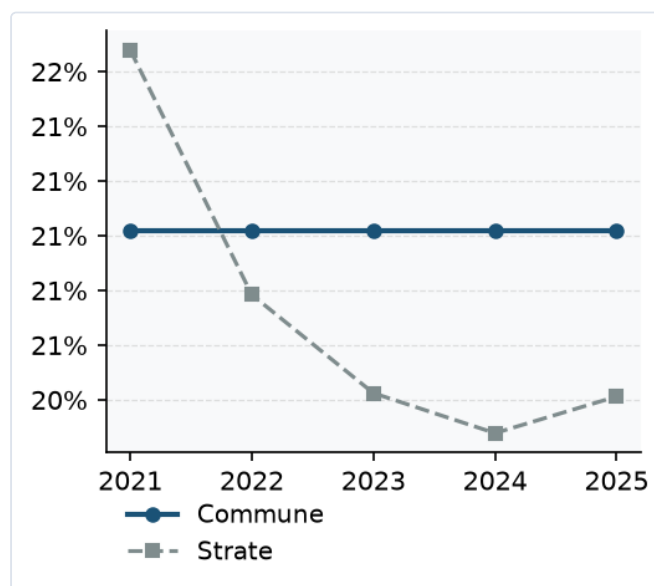
Ce que mesure cette page — les recettes de fonctionnement financent le quotidien de la commune : salaires, entretien, services aux habitants. Elles proviennent principalement des impôts locaux et des dotations de l'État, en particulier la dotation globale de fonctionnement (DGF).



Composition des recettes réelles de fonctionnement



RRF par habitant



Taux de dépendance aux dotations

DOTATIONS DE L'ÉTAT (DGF) — ÉVOLUTION 2021-2025

Indicateur	2021	2022	2023	2024	2025
DGF totale	435 k€	458 k€	477 k€	501 k€	520 k€
dont Dotation de Solidarité Rurale	125 k€	155 k€	180 k€	211 k€	237 k€
dont dotation forfaitaire	290 k€	285 k€	280 k€	275 k€	270 k€
DGF par habitant	136 €/hab	143 €/hab	149 €/hab	157 €/hab	163 €/hab
Moyenne strate	156 €/hab	156 €/hab	161 €/hab	164 €/hab	166 €/hab

FISCALITÉ LOCALE ET TRANSFERTS EPCI — ÉVOLUTION 2021-2025

Indicateur	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de taxe foncière (bâti)	28,50%	28,50%	28,50%	29,80%	29,80%
Moyenne strate	N/D	N/D	N/D	38,13%	38,22%
Taux de taxe foncière (non bâti)	52,30%	52,30%	52,30%	52,30%	52,30%
Moyenne strate	N/D	N/D	N/D	55,35%	55,37%
Attribution de compensation (EPCI)	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

DGF — principale dotation de l'État, calculée selon la population et la richesse fiscale

Dotation forfaitaire — autre composante de la DGF, historiquement liée à la population

Taux foncier bâti — taux voté, part communale et intercommunale cumulées

DSR — composante de la DGF réservée aux communes rurales

Attribution de compensation — flux versé par l'intercommunalité (EPCI) pour compenser les transferts de compétences

Taux foncier non bâti — taux voté par le conseil municipal (pas de part intercommunale)

En 2025, la commune dispose de 921 €/hab de recettes de fonctionnement, contre 1 081 €/hab pour la strate. L'écart atteint 160 €/hab, soit environ 15% en dessous de la moyenne des communes comparables. Cette insuffisance n'est pas nouvelle : le RRF/hab progresse de 771 € à 921 € entre 2021 et 2025, soit +19,5%, une hausse comparable à celle de la strate mais qui ne comble pas le retard structurel. La commune reste donc moins bien dotée que ses voisines, ce qui réduit ses marges de manœuvre budgétaires.

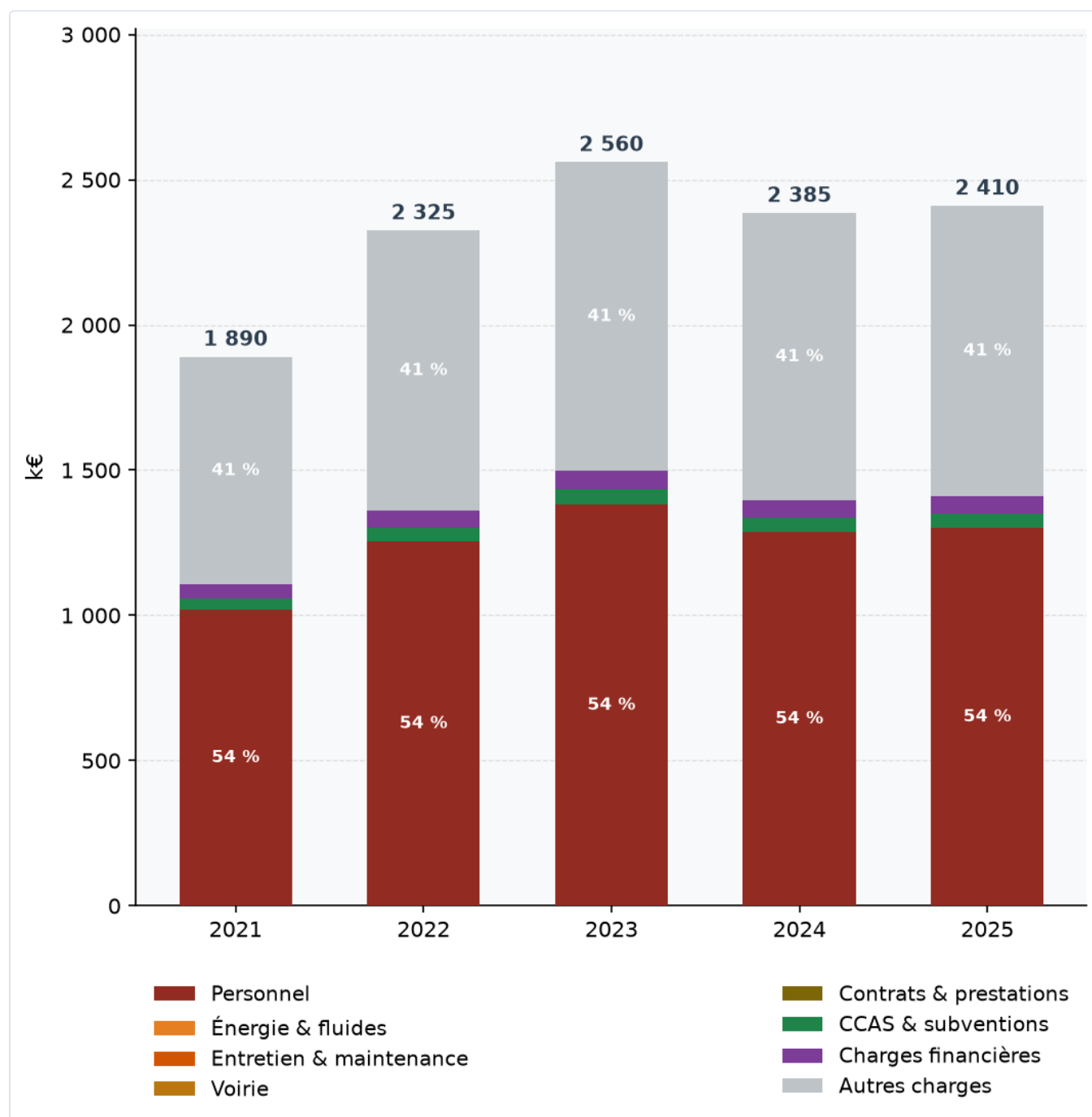
La fiscalité directe pèse 56,0% du RRF, une part stable depuis cinq ans : c'est le socle de l'autonomie financière de la commune. Le taux de taxe foncière bâti est passé de 28,50% à 29,80% en 2024, une hausse de 4,6% sur quatre ans décidée par le conseil municipal, et non un simple effet mécanique. Le taux de taxe foncière non bâti reste stable à 52,30%. En 2025, les contributions directes progressent encore de 56 000 €, portées surtout par la revalorisation des bases, puisque le taux voté n'a pas changé entre 2024 et 2025.

La DGF atteint 520 k€ en 2025, en progression de 19,5% sur quatre ans, soit 163 €/hab. Elle se compose de 270 k€ de dotation forfaitaire et de 237 k€ de DSR : la péréquation rurale représente désormais presque la moitié de la dotation, un signal favorable dans un contexte national de pression sur les dotations. Le compte DGF (7411) gagne 21 018 € entre 2024 et 2025. La dépendance aux dotations, à 21,0%, reste légèrement supérieure à la strate (20,4%), sans être alarmante. L'attribution de compensation EPCI reste une donnée non disponible. Au global, les recettes constituent un point d'appui grâce à la maîtrise fiscale et à la DGF, mais leur niveau reste inférieur à la strate.

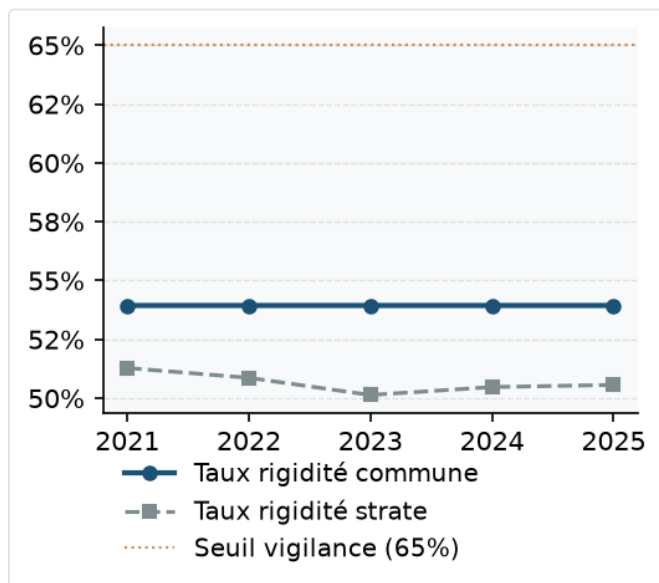
Charges de fonctionnement

Commune Fictive · 2025

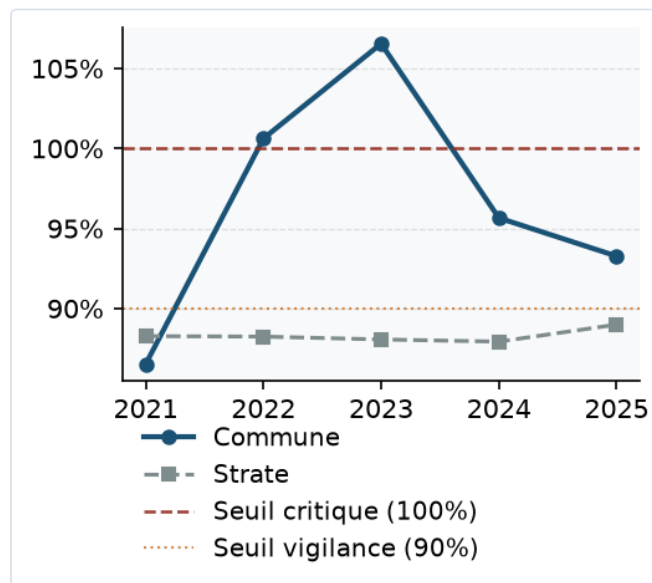
Ce que mesure cette page — les dépenses de fonctionnement recouvrent les charges courantes de la commune (personnel, entretien, charges à caractère général). Le taux de rigidité mesure la part de ces charges difficile à réduire rapidement ; la marge d'autofinancement courant (MAC) indique si la commune peut les couvrir sans emprunter.



Composition détaillée des dépenses réelles de fonctionnement



Taux de rigidité des charges



Marge d'autofinancement courant (MAC)

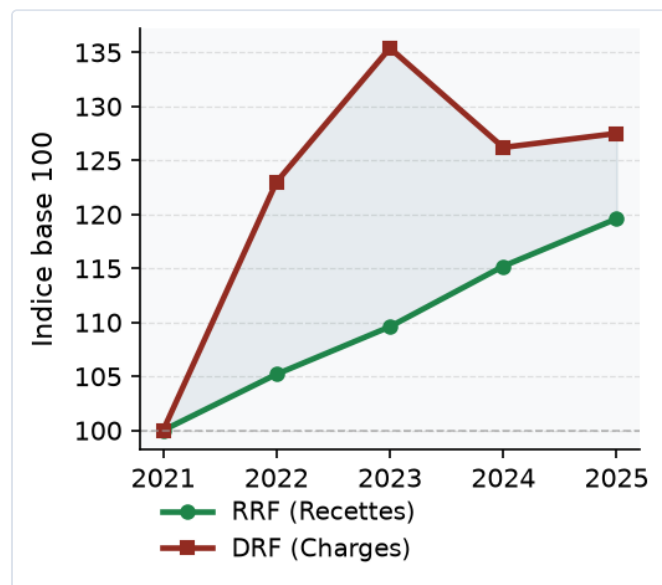
Les charges de fonctionnement progressent de 27,5% entre 2021 et 2025, une hausse rapide mais qui n'est pas linéaire. Elles bondissent surtout entre 2021 et 2023, avant de refluer légèrement puis de repartir en 2025. La masse salariale suit cette même logique, passant de 1 020 k€ à 1 300 k€, portée par les revalorisations du point d'indice en 2022 et 2023, et désormais par la hausse des cotisations CNRACL. Elle représente 53,9% des charges totales en 2025, un taux de rigidité supérieur à la strate (50,6%). Concrètement, plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont difficilement compressibles à court terme : salaires, contrats, obligations réglementaires. Cela réduit la marge de manœuvre en cas de coup dur budgétaire.

Le MAC atteint 93,3% en 2025, après un pic à 106,5% en 2023. Ce ratio mesure la part des recettes de fonctionnement absorbée par les charges courantes et le remboursement de la dette. À 93,3%, il ne reste que 6,7% des recettes pour financer l'investissement sans recourir à l'emprunt ou à l'épargne. C'est un niveau de pression élevé, même s'il s'améliore par rapport à 2023. Pour les élus, le signal est clair : les charges de fonctionnement ne sont plus un simple poste à surveiller, elles contraignent directement la capacité d'investir. La marge d'optimisation réelle est étroite, car la rigidité salariale et les charges externes liées à l'énergie limitent les leviers disponibles. Les décisions à venir devront distinguer les dépenses réellement pilotables des engagements structurels, et anticiper les hausses de cotisations CNRACL déjà connues pour 2026-2027.

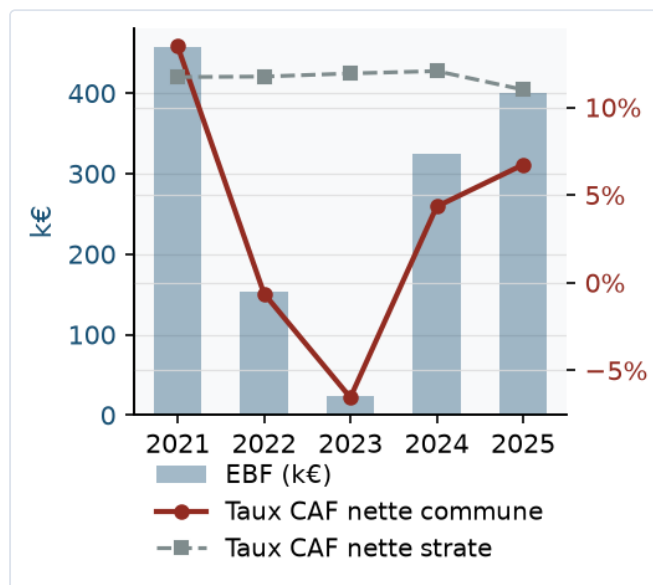
Trajectoire et effet ciseau

Commune Fictive · 2025

Ce que mesure cette page — l'effet ciseau apparaît quand les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes, année après année. Suivi dans la durée, il annonce une dégradation progressive de la marge de manœuvre budgétaire, même si la situation reste saine à l'instant présent.



Effet ciseau — RRF vs DRF

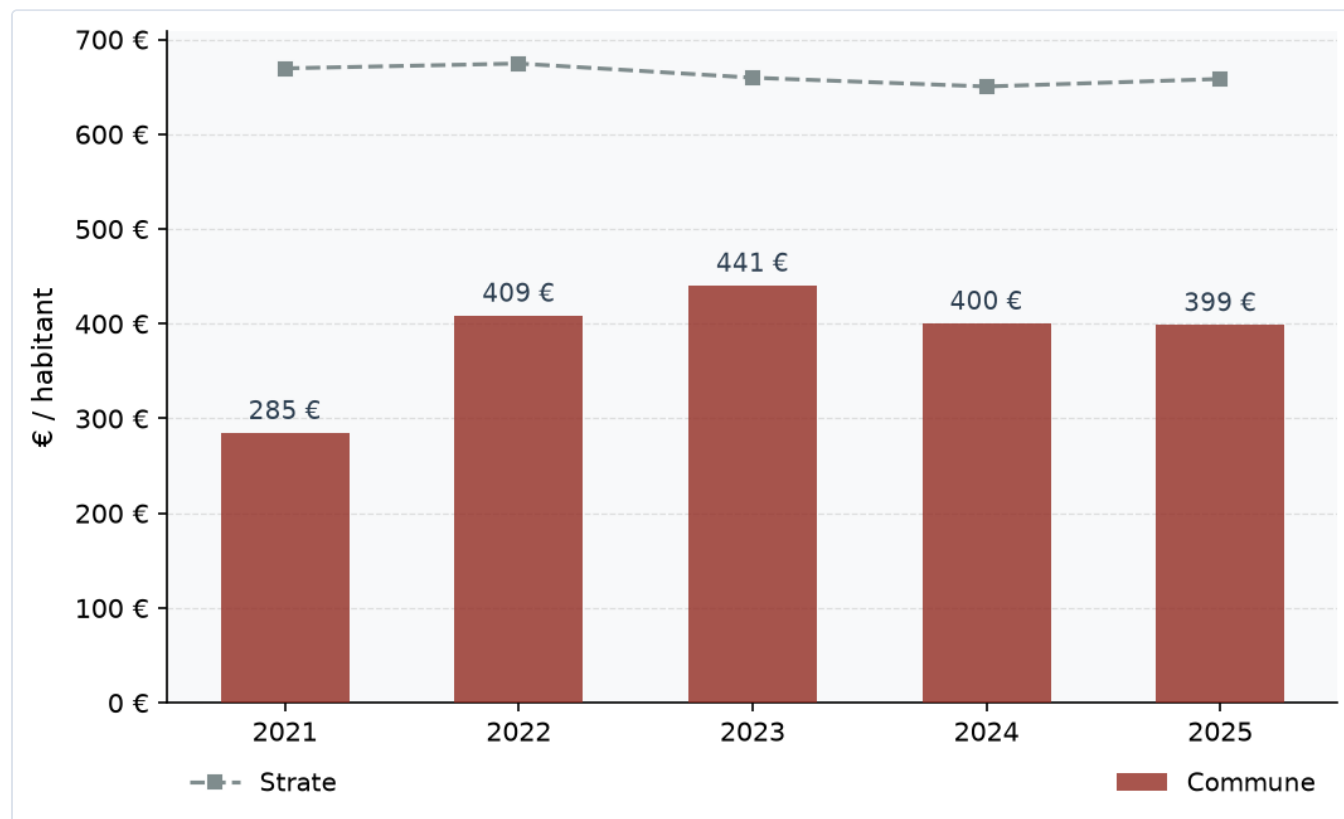


Taux de CAF nette / EBF

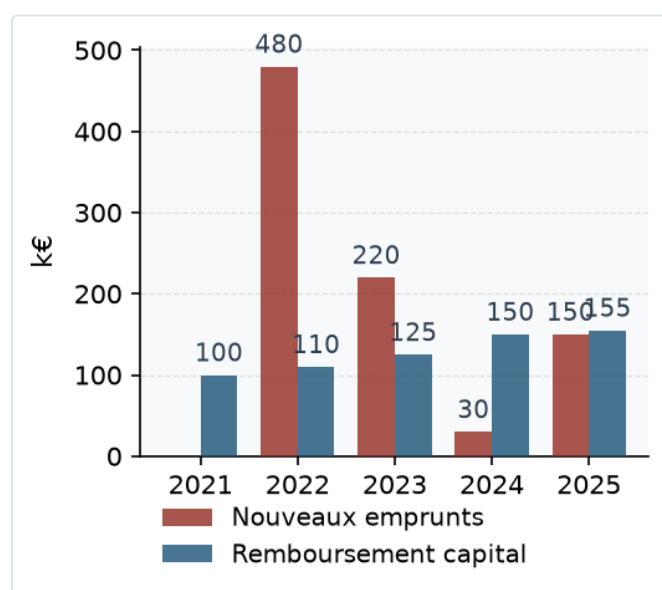
L'écart entre recettes et dépenses n'est pas linéaire : les DRF bondissent de 23 points dès 2022, atteignent un pic à 135,4 en 2023, puis refluent à 127,5 en 2025. Les RRF progressent elles de façon régulière, sans à-coups, pour atteindre 119,6 en 2025. La rupture s'est donc jouée entre 2021 et 2023, avec un choc de charges brutal, suivi d'une stabilisation à un niveau qui reste supérieur aux recettes. Concrètement, cet écart de 7,9 points en 2025 pèse directement sur l'épargne : l'EBF s'effondre de 457 k€ en 2021 à seulement 24 k€ en 2023, avant de remonter partiellement à 400 k€ en 2025. Moins d'épargne, c'est moins de capacité à autofinancer des investissements et à absorber le remboursement de la dette sans recourir à l'emprunt.

La remontée de l'EBF depuis 2023 montre que la trajectoire n'est pas figée : la commune a déjà commencé à réagir. Mais le taux de CAF nette reste à 6,7% en 2025, contre 11,0% pour la strate, un écart de 4,3 points qui traduit une capacité d'épargne encore fragile. Si le rythme actuel de progression des charges reprenait sans ajustement, la marge de sécurité se réduirait rapidement. La situation reste maîtrisable, mais elle appelle une vigilance active : surveiller les postes de charges qui avaient bondi en 2022-2023, et consolider la reprise de l'épargne observée depuis.

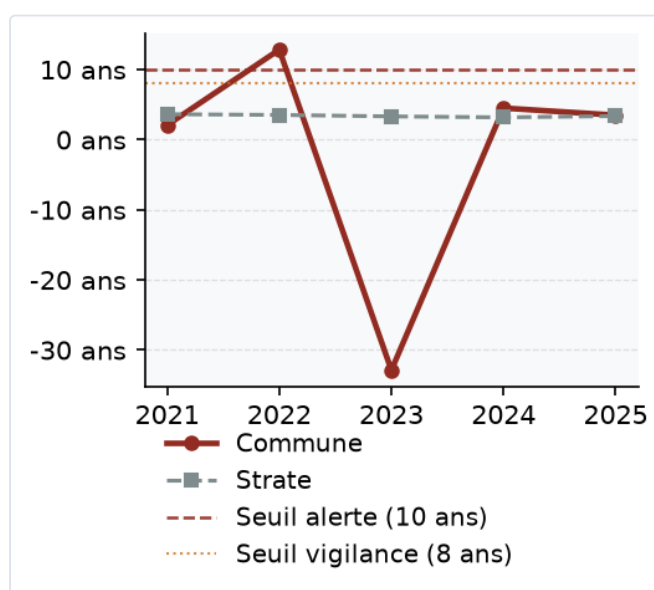
Ce que mesure cette page — l'endettement se lit à travers trois angles : le montant de la dette rapporté aux habitants, le poids de son remboursement annuel dans le budget, et le nombre d'années qu'il faudrait pour la rembourser intégralement (capacité de désendettement).



Encours de dette par habitant



Annuité de la dette



Capacité de désendettement

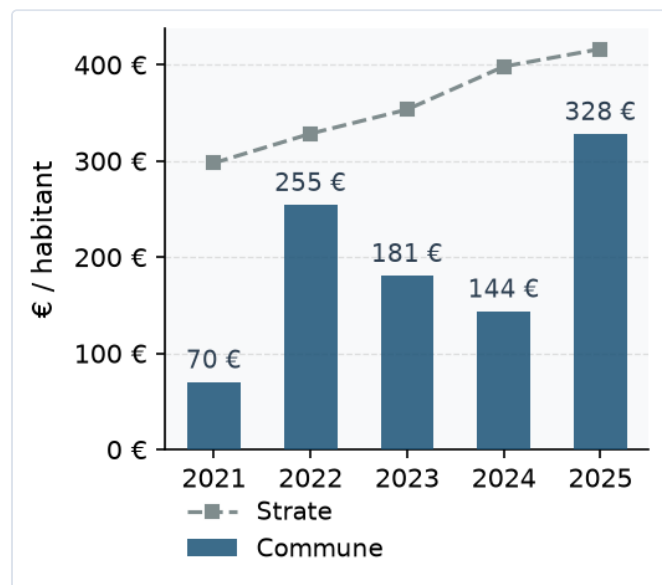
L'encours de dette par habitant atteint 399 €/hab en 2025, largement sous la strate à 658 €/hab. Cet écart de 259 €/hab traduit une marge de manœuvre réelle pour financer de futurs projets. La trajectoire récente montre un désendettement progressif : après un pic à 441 €/hab en 2023, l'encours recule à 400 puis 399 €/hab. Le solde entre nouveaux emprunts (150 k€) et remboursements (155 k€) est négatif de 5 k€ en 2025, confirmant que la commune rembourse légèrement plus qu'elle n'emprunte.

La capacité de désendettement de 3,5 ans en 2025 signifie que la commune pourrait rembourser toute sa dette en 3,5 ans si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce chiffre reste très inférieur au seuil d'alerte préfectoral de 10 ans, et proche de la strate à 3,4 ans. Pour un conseil municipal qui prépare un Programme Pluriannuel d'Investissement, ce niveau est rassurant : il existe une vraie capacité d'emprunt disponible. Le contexte de baisse des taux depuis 2024 rend d'ailleurs un nouvel emprunt plus abordable qu'en 2023. La priorité reste de surveiller l'épargne brute, qui conditionne directement cette capacité, plutôt que l'encours lui-même.

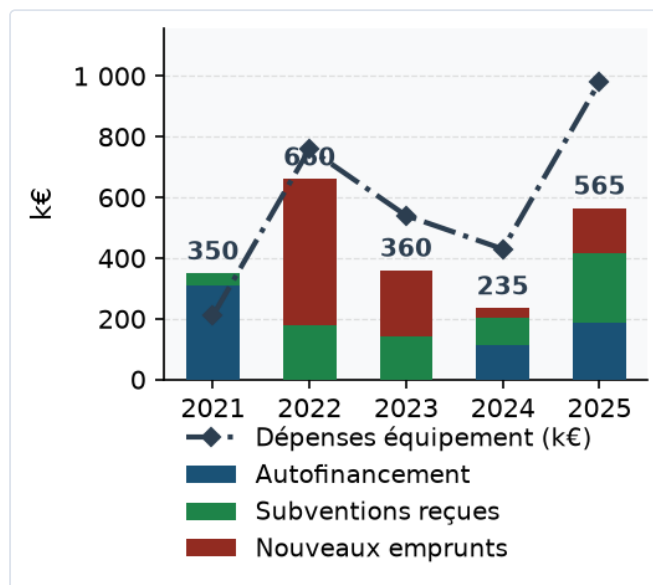
Investissement et financement

Commune Fictive · 2025

Ce que mesure cette page — l'investissement finance les équipements durables de la commune (voirie, bâtiments, réseaux). L'effort d'équipement par habitant mesure son intensité ; la structure de financement montre la part couverte par l'épargne, les subventions et l'emprunt.



Effort d'équipement par habitant



Structure du financement de l'investissement

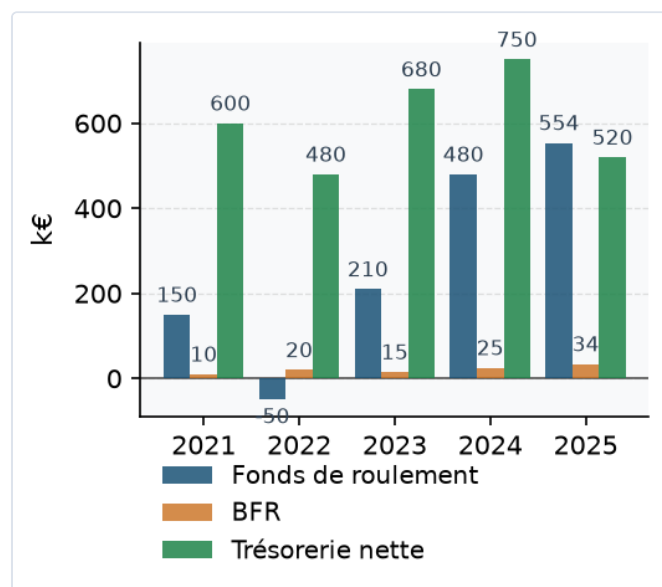
L'effort d'équipement grimpe à 328 €/hab en 2025, contre seulement 144 €/hab en 2024. La commune reste toutefois sous la strate, à 416 €/hab. Après un pic à 255 €/hab en 2022 et un creux à 144 €/hab en 2024, cette remontée traduit une politique d'investissement en dents de scie, plutôt qu'une trajectoire régulière. Sur le financement, les 980 k€ de dépenses 2025 s'appuient sur 185 k€ d'épargne nette, 230 k€ de subventions et 150 k€ d'emprunts nouveaux. La dette ne couvre que 15% du montant investi : ce n'est pas elle qui pilote le financement, contrairement à un schéma à risque où l'emprunt supplanterait l'épargne et les subventions.

Le taux de couverture par les ressources propres atteint 42,3%. Un besoin de financement résiduel de 565 k€ subsiste, comblé pour l'essentiel par les 150 k€ d'emprunt et un prélèvement sur la trésorerie disponible. Avec une épargne nette de 185 k€, la commune peut reconduire un niveau d'investissement proche de celui de 2025, à condition de retrouver des subventions comparables, notamment via la DETR ou le Fonds Vert, dont les enveloppes se resserrent en 2025. Le signal est plutôt positif : l'investissement reste financé de façon équilibrée, sans dérive vers l'endettement. La vigilance porte surtout sur la régularité des subventions à venir, pas sur la dette elle-même.

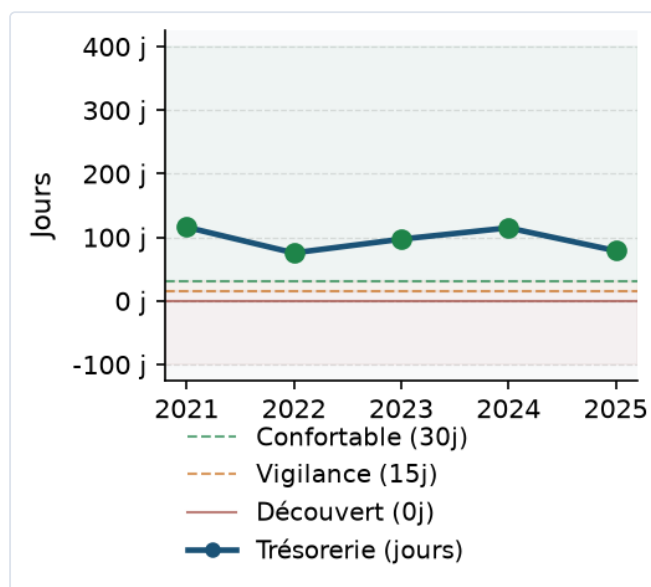
Fonds de roulement, BFR et trésorerie

Commune Fictive · 2025

Ce que mesure cette page — le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette forment le bilan patrimonial de la commune : ils indiquent si elle dispose d'une réserve de sécurité suffisante pour faire face aux décalages entre encaissements et décaissements.



Évolution FDR / BFR / trésorerie nette



Autonomie de trésorerie (en jours de charges)

La situation bilantielle est contrastée. Le fonds de roulement progresse fortement, de 150 k€ en 2021 à 554 k€ en 2025, soit +269,3% sur quatre ans. Mais la trésorerie en jours recule, de 116 jours en 2021 à 79 jours en 2025, soit -37 jours. Concrètement, la commune peut couvrir 79 jours de dépenses de fonctionnement sans encaisser une seule recette. C'est encore confortable aujourd'hui, le seuil de vigilance étant fixé à 15 jours, mais la trajectoire est descendante depuis 2021.

Cette baisse ne vient pas d'une dégradation du besoin en fonds de roulement, qui reste faible et normal, passant de 10 k€ à 34 k€. La cause est ailleurs : la trésorerie nette elle-même a reculé de 600 k€ à 520 k€, malgré la hausse du fonds de roulement. Cela traduit une consommation de liquidités plus rapide que leur reconstitution, cohérente avec l'érosion de l'épargne brute observée sur la même période.

Au rythme actuel de -9,3 jours par an, la trésorerie atteindrait le seuil de vigilance de 15 jours dans environ 7 ans. Cela laisse du temps pour agir, mais pas pour ignorer le sujet. La trésorerie reste aujourd'hui un point de confort, pas d'urgence. Elle doit néanmoins passer en surveillance active, pour éviter que la tendance ne s'installe durablement.

Scoring financier global

Commune Fictive · 2025

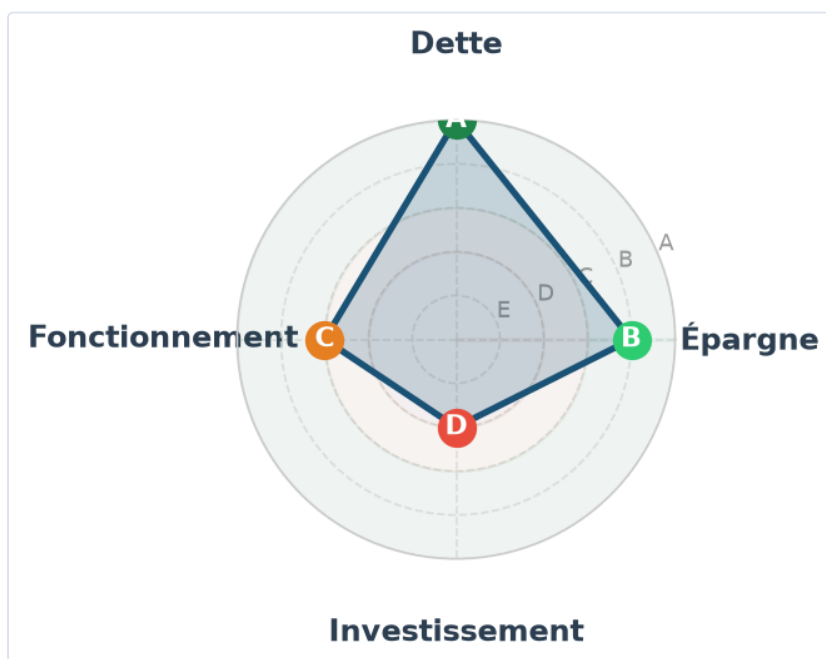
Ce que mesure cette page — le score composite synthétise la situation financière de la commune selon quatre dimensions : l'épargne, la dette, le fonctionnement et l'investissement. Chaque dimension est notée de A (très favorable) à E (à surveiller).



Score composite

63 / 100

7 favorables · 2 vigilances · 1 alertes



Radar de scoring — Épargne / Dette / Fonctionnement / Investissement

CATÉGORIE	SCORE	NOTE
Épargne	75 / 100	B
Dette	89 / 100	A
Fonctionnement	60 / 100	C
Investissement	45 / 100	D

Épargne — Capacité de la commune à financer elle-même ses projets, sans dépendre de l'emprunt.

Fonctionnement — Souplesse budgétaire — part des charges difficiles à réduire rapidement.

Dette — Poids de l'endettement actuel et marge restante avant les seuils d'alerte.

Investissement — Dynamisme et soutenabilité des investissements réalisés.

Avec un score composite de 63,0 sur 100, COMMUNE FICTIVE se situe dans une zone intermédiaire, ni fragile ni exemplaire. C'est une situation correcte mais qui appelle de la vigilance, pas une alerte rouge. Deux dimensions tirent la note vers le bas. L'investissement obtient seulement 45,0, le score le plus faible de l'ensemble. Il traduit un effort d'équipement encore limité au regard des besoins de la commune, malgré la remontée à 328 €/hab en 2025. Le score strate, à 42,0, montre aussi que la commune se positionne en dessous de ses comparables sur plusieurs critères combinés. Ces deux dimensions comptent car elles conditionnent la capacité de la commune à investir sans creuser son endettement ni s'écarter des standards de sa catégorie.

À l'inverse, la dette est le point fort incontestable, avec un score de 89,0. La capacité de désendettement à 3,5 ans reste très largement sous le seuil d'alerte de 15 ans. L'épargne suit avec 75,0, portée par un taux de 12,4%, correct pour la strate. Ce socle financier solide donne une marge de manœuvre réelle. Pour franchir un palier, le meilleur levier reste l'investissement : améliorer l'effort d'équipement tout en s'appuyant sur la capacité de désendettement encore confortable permettrait de faire remonter à la fois le score investissement et le positionnement face à la strate, sans fragiliser les fondamentaux.

COURT TERME
 (< 1 AN)

Réduire les charges de fonctionnement rigides

Le taux de rigidité atteint 53,9%, contre 50,6% pour la strate, et pèse sur la capacité de manœuvre budgétaire. Une revue détaillée des charges de personnel et des contrats récurrents doit être engagée pour identifier les marges de réduction ou de renégociation. Ramener ce taux vers la moyenne de la strate libérerait mécaniquement de l'épargne brute. Sans action, la rigidité continuera d'absorber les recettes et freinera l'investissement futur.

MOYEN
TERME (1-3
ANS)
Relancer l'effort d'équipement progressivement

L'effort d'équipement par habitant s'élève à 328 €, sous les 416 € de la strate, signe d'un investissement en retrait. Un plan d'investissement pluriannuel doit être bâti, calibré sur la capacité d'épargne réelle plutôt que sur l'emprunt seul. L'objectif est de rapprocher progressivement ce ratio de la strate sans dégrader la capacité de désendettement actuelle. À défaut, le retard d'équipement s'accumulera et pèsera sur l'attractivité de la commune.

MOYEN
TERME (1-3
ANS)
Sécuriser la capacité de désendettement actuelle

La capacité de désendettement s'établit à 3,5 ans, proche de la strate à 3,4 ans, ce qui reste un point solide. Ce niveau ne doit pas être fragilisé par un recours excessif à l'emprunt pour financer le retard d'investissement. Toute nouvelle dette doit être conditionnée à une amélioration parallèle du taux d'épargne brute. Préserver ce ratio maintient la commune dans une zone de confort face aux établissements bancaires et à la préfecture.

MOYEN
TERME (1-3
ANS)
Viser un taux d'épargne brute de 16%

Le taux d'épargne brute est aujourd'hui de 12,4%, nettement sous les 18,0% de la strate. Un objectif intermédiaire de 16% à horizon trois ans est réaliste si les efforts sur la rigidité de fonctionnement portent leurs fruits. Cette progression donnerait à la commune une marge de manœuvre suffisante pour financer une part croissante de ses investissements sans dette supplémentaire. Ce cap doit guider chaque décision budgétaire des trois prochains exercices.

La commune se trouve dans une situation intermédiaire, avec une dette maîtrisée mais une épargne et un investissement en retrait par rapport à la strate. En resserrant les charges de fonctionnement et en pilotant l'investissement sur trois ans, la

commune peut retrouver une trajectoire d'épargne solide sans fragiliser son endettement.

Rapport généré par Communalis à partir des comptes de gestion (CFU) transmis par la Direction générale des finances publiques, selon les normes budgétaires et comptables M14/M57. Les comparaisons de strate sont établies à partir des données DGCL de la strate démographique correspondante. Ce document constitue un outil d'aide à la décision et ne remplace pas l'avis d'un comptable public ou d'un conseil spécialisé. communalis-finances.fr